



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E61844

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1973

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/12/1999
50 000

Raison sociale : TALAMONA/ROGARD SAS

ROUTE DE VIMBELLE
19000 TULLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TULLE 57 B 8 825780083

Téléphone : 05 55 26 20 35

Fax : 05 55 17 07 34

Portable :

Siret : 825 780 083 00010

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6 68

Site Internet : www.talamona-rogard.com/

E-mail : talamona@talamona.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 2904418

Responsabilité légale :

TALAMONA FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 2904418

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 41

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	26/05/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/11/2022
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	21/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	26/05/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	21/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.